

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2019.

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, Mme PONCET Brigitte

Etait absente excusée : MME PECHINEY Murielle (pouvoir à CHAPON Xavier)

Etait absent : M PONCET Damien

Secrétaire de séance : BOISIER Corinne

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du
lundi 8 avril 2019

Désignation d'un secrétaire de séance : BOISIER Corinne

1/ SUBVENTION POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME DE
PARIS

Le conseil municipal ne souhaite pas verser de subvention pour la reconstruction de la cathédrale « Notre Dame de Paris ».

2/ INSTAURATION D'INDEMNITES D'ASTREINTE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de mettre en place une indemnité d'astreinte pour les agents qui interviennent dans les gîtes, le week-end – état des lieux de sortie, ménage, état des lieux d'entrée ...

Ces heures seront payées en heures normales, puisqu'elles font partie des missions des agents, mais une indemnité sera versée par week-end d'intervention.

Le projet de délibération a été envoyé au Centre de Gestion de l'Ain pour validation par le Comité Technique, qui se réunira le 28 juin prochain.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, sous réserve de visa du Comité Technique, approuve l'instauration d'une indemnité d'astreinte.

3 – CONTRAT DE MAINTENANCE CERIG 2019 - 21

Monsieur le Maire fait part du contrat de maintenance logiciel proposé par CERIG suite à l'installation de l'interface comptabilité TOTEM – module de dématérialisation des budgets.

Le contrat de maintenance prendra effet le 1^{er} août 2019.

Monsieur le Maire propose la signature du contrat proposé par CERIG.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

ACCEPTE les termes du contrat de maintenance proposé par CERIG

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

4 – TARIERS DE LA CANTINE & DE LA GARDERIE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2019/2020 2019 - 22

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe, pour l'année scolaire 2019/2020 :

- le coût du repas service compris :

➤ 4.50 €/ jour/enfant.

- le coût de la garderie :

➤ 1.00 € /jour/enfant pour la garderie du matin de 7h30 à 8h15,

➤ 2.00 € /jour/enfant pour la garderie du soir,

➤ 2.50 € /jour/enfant pour la garderie du matin et du soir.

Il est rappelé que la garderie fonctionne les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h15 (service payant), de 8h15 à 8h20 (service non payant), de 16h15 à 16h30 (service non payant) et de 16h30 à 18h30 (service payant), durant les périodes scolaires.

5 – TARIERS DU TRANSPORT SCOLAIRE - ANNEE 2019/2020 2019 - 23

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de maintenir le tarif concernant le service du transport scolaire pour l'année scolaire 2019/2020, à savoir :

- Pour le calcul du prix demandé, il sera tenu compte du nombre de jour, par semaine, où l'enfant bénéficie du transport scolaire (quel que soit le nombre de trajets par jour),

- La journée est indivisible,

- Le tarif annuel, pour une journée de service de transport scolaire par semaine est fixé, par famille, à :

○ 31,00 euros pour un enfant,

○ 37,00 euros pour deux enfants,

○ 43,00 euros pour trois enfants, et plus.

- L'engagement et les inscriptions sont faits pour l'année scolaire,

- Prise en compte d'une déduction à partir d'une absence de deux semaines complètes soit 10 jours effectifs de classe, après demande, par écrit, à la mairie.

6 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE D'HEYRIAT – PARTICIPATION DES COMMUNES DE NURIEUX-VOLOGNAT ET LEYSSARD 2019 - 24

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** pour l'année scolaire 2019/2020 la somme de 1 050 euros par élève, comme participation des communes de Nurieux-Volognat et de Leyssard pour les enfants scolarisés à l'école d'Heyriat.

7 – QUESTIONS DIVERSES

7 – 1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : (représenté par Dominique GARBE) :

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 19 H0002	DI GIOVANNI Mario	Installation d'une clôture	10/05/2019	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 19 H0003	JACQUET Benoit	Installation d'une clôture	10/05/2019	ARRETE DE NON OPPOSITION
PC	001 410 19 H0001	DUMONT Dominique	Construction d'un abri pour voitures ouvert	06/05/2019	ARRETE DE PERMISE DE CONSTRUIRE

Des constructions sont en cours de réalisation sans que les propriétaires n'aient fait de déclaration, au préalable. Ils seront contactés afin de leur demander de régulariser leur dossier.

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET :

- les plants sont en place ; le massif en bas du gîte à Napt a été nettoyé.
- le conseil municipal remercie les habitants des 3 villages qui participent au fleurissement.

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET : (représentée par Dominique GARBE) :

Des enfants jouent souvent sur le terrain de l'Espace F Berchet ; une affiche sera apposée au portail pour informer de l'interdiction d'accès de l'Espace F Berchet pendant les heures d'école et de péri scolaire. Le portail devra être fermé ; une note de service sera transmise au personnel communal et aux enseignantes.

Commission « Voirie, Bois, Agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

* Il reste à finir de boucher les trous sur les routes (enrobé à froid) + élagage

Il est décidé de demander à l'entreprise PERRIER d'effectuer l'élagage le long de la route de Napt-Bolozon.

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

Il y a des ronces qui poussent par-dessus le mur du cimetière de Sonthonnax-la-Montagne.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

* Le marché pour la gestion de l'assainissement a été attribué, par HBA à l'entreprise SUEZ ; cette dernière sous-traite l'entretien des espaces verts à l'entreprise TARVEL.

Nous sommes toujours dans l'attente du retour par rapport au surpresseur.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE : RAS.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON : RAS.

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET

* Musica'Napt : les 22 et 23 juin prochains : toutes les formalités ont été remplies.

La municipalité offrira les boissons à l'issue des concerts.

7 – 2 Compte-rendu du conseil communautaire

La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le jeudi 6 juin 2019.

7 – 3 Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité – 2019 – 25

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix « pour » et 1 « abstention » :

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

*** Emplois permanents à temps complet :**

<u>Emploi</u>	<u>Nombre</u>	<u>Cadre d'Emploi</u>
Ouvrier polyvalent	3	des adjoints techniques
Gestion des gîtes, transport scolaire, entretien des locaux, collaboration à l'école	2	des adjoints techniques
Secrétariat de Mairie	1	des adjoints administratifs
Secrétariat de Mairie	1	des rédacteurs territoriaux
A.S.E.M.	1	des A.T.S.E.M.

*** Emplois permanents à temps non complet**

<u>Emploi</u>	<u>Nombre</u>	<u>Cadre d'Emploi</u>
A.S.E.M. (28h/semaine)	1	des A.T.S.E.M.
Entretien des locaux scolaires (12h/semaine)	1	des adjoints techniques
Entretien des locaux scolaires (10h/semaine)	1	des adjoints techniques
Entretien des locaux scolaires (8h/semaine)	1	des adjoints techniques
Ouvrier polyvalent (15h/semaine)	1	des adjoints techniques

Séance levée à 22h15